

Faculté de droit UNIVERSITÉ DE TORONTO
78 Queen's Park Toronto Canada M5S 2C5

le 16 septembre 1992

Professeur Don Stuart
Faculté de droit
Université Queen's
K7L 3N6

Cher Don,

J'ai eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le rapport du Groupe de travail de l'ABC mais sans plus. À la vérité, je ne suis pas très chaud ni à l'idée d'appuyer le rapport ni à celle de critiquer un document que je n'ai pas pu lire attentivement.

Ma principale réserve au sujet de tout ce projet est que je ne suis pas convaincu de l'opportunité légiférer pour remanier le Code. Je ne nie pas que la jurisprudence canadienne «atteint désormais un niveau de complexité» tel qu'un nouveau Code semble souhaitable, mais il me semble que la Charte devait obligatoirement provoquer de l'incertitude et une complexité pendant quelques années. Je n'appuie pas sans réserve toutes les décisions de la Cour suprême du Canada ces dernières années, mais je constate que des principes sont en train de se dessiner - encore que lentement et avec hésitation -, principes qui tiennent compte des valeurs sociales, des questions de politique et des intérêts communautaires. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir et, selon moi, si on les laisse faire, les tribunaux (la Cour suprême par exemple) définiront des principes clairs de la responsabilité fondamentale ainsi que des moyens de défense et des procédures. Au moins (et c'est là que le doute m'assaille), j'espère qu'ils le feraient.

Par contre, s'il faut remanier le Code, après avoir lu brièvement les recommandations de l'ABC, je les appuierais ainsi que vos réserves.

Je ne sais pas trop ce que je dois en penser.

Bonne chance.

Alan Mewett